

## **EXPLICATIONS SUR LA PROCÉDURE 2017 D'ADHESION-RE-ADHESION DES SEL AINSI QUE LA SOUSCRIPTION AUX SERVICES COMPLÉMENTAIRES DE SEL'IDAIRE**

Votre SEL souhaite adhérer à SEL'idaire, Maison Commune des SEL. Pour cela, il devra avoir pris connaissance du règlement et des statuts de SEL'idaire et avoir approuvé la charte « Esprit du SEL » lors de son adhésion.

*Pour inscrire votre SEL, aller sur l'onglet « adhésion SEL » du site SEL'idaire.*

*Sélectionner, en cliquant, les caractéristiques de votre SEL c'est à dire soit « association loi 1901 », soit en « association de fait » (non déclaré), soit faisant partie de la Coordination Ile de France, pour que le formulaire s'ouvre selon les critères choisis.*

*Remplissez ensuite votre formulaire selon les indications mentionnées, et vous le validez en appuyant sur le bouton « soumettre ». Vous recevrez alors la copie de votre demande à l'adresse mail du correspondant que vous avez indiquée.*

Ce correspondant a un rôle très important car il est l'intermédiaire entre votre SEL et SEL'idaire. Il devra se créer un compte PERSONNEL sur le site ici :

<http://seldefrance.communityforge.net/node/705>.

Son nom et son adresse mail (personnelle) devront impérativement être actualisés en cas de changement. Cette inscription et cette mise à jour sont indispensables pour une bonne communication et diffusion des informations, partagées entre votre SEL et SEL'idaire.

Pour les SEL loi 1901 - non adhérents à la Coordination Ile de France

La cotisation pour l'adhésion de votre SEL est de 0.20 € par adhérent, avec un minimum de 7,50€. Cette cotisation 2017 reste inchangée.

Pour les SEL de fait et les SEL adhérents de la Coordination Ile de France

Pour les SEL en association de fait, non déclarés, ou adhérents à la coordination île de France, la cotisation demeure de 10 unités par adhérent.

### **SERVICES COMPLÉMENTAIRES PROPOSÉS**

Votre adhésion permet à votre SEL d'être référencé annuellement sur le site de SEL'idaire et de recevoir le **Bulletin Mensuel des SEL (BMS)**. Elle permet aussi à chacun de vos adhérents de participer aux forums et de faire des échanges au niveau régional et national via **SEL'Services**.

***Pour les SEL loi 1901....***

Seuls les SEL, en association loi 1901, déclarés en préfecture, peuvent être assurés car leur statut leur confère la représentation de « personne morale ».

Votre SEL peut souscrire librement une assurance dans la compagnie d'assurance de son choix.

SEL'idaire offre la possibilité de souscrire une **assurance groupe** ainsi que **l'hébergement du site de votre SEL** (si déjà existant). A demander sur le champ correspondant lors de la saisie de votre formulaire.

La cotisation, pour un ou plusieurs services, sera de 0,60 € par adhérent.

La Macif, par le biais de SEL'idaire, propose une assurance groupe pour les SEL.

Il est possible de la souscrire lors de l'adhésion ou de la ré-adhésion du SEL à SEL'idaire, **avant le 31 décembre de l'année en cours.**

Une **assurance relais** peut être souscrite si le délai a été dépassé ou s'il y a eu oubli de ré-adhésion. Il sera important de la résilier pour la date du 31 mars, environ 2 mois à l'avance, c'est à dire en janvier 2017.

L'**assurance relais** peut être offerte à un nouveau SEL, tout juste créé, au titre de la mutualisation des services offerts par SEL'idaire aux SEL adhérents.

Pour cela, il suffit d'envoyer un mail avec les caractéristiques de votre SEL (nom du SEL, statut et n° du département) à l'adresse mail indiquée....assurance@selidaire.fr

### ***Pour les SEL de fait, ou de la Coordination Ile de France...***

Les SEL en association de fait ou adhérents à la coordination île de France peuvent demander l'hébergement de leur propre site (si déjà existant) sur le serveur de SEL'idaire.

La cotisation pour ce service est de 20 unités par adhérent.

### **Votre SEL souhaite disposer d'un site internet ?**

CommunityForge est actuellement le seul fournisseur de sites internet « clés en main » à avoir répondu positivement à notre cahier des charges. Vous pouvez tester leurs sites là : "[Découvrir les sites CommunityForge](#)" Vous pouvez commander un de leurs sites là: "[Commander un site CommunityForge](#)"